

Le Petit Renaillot

Journal d'Information de Faramans
Printemps 1991 - n°4



SOMMAIRE**EDITO**

p. 1

LA VIE DE LA COMMUNE

EVENEMENTS	p. 2
ETAT-CIVIL	p. 2
CENTRE AERE DU DISTRICT	p. 3
REVISION DES EVALUATIONS	
CADASTRALES	p. 4
SECOURS D'URGENCE	p. 4

DOSSIER

LE DON D'ORGANE	p. 5
-----------------	------

LA VIE DES ASSOCIATIONS

LE DON DU SANG	p. 6
A.D.M.R.	p. 6
SOCIETE DE PECHÉ	
PENOL FARAMANS	p. 6
U.M.A.C.-F.N.A.C.A.	p. 6
SOU DES ECOLES	p. 7
C.E.R.F.	p. 7

LOISIRS ET TRADITIONS

PAGE GASTRONOMIQUE	p. 7
LA «MONDEE»	p. 8
HISTOIRE DE CHASSE	p. 8
«VIVE LE CLINTON»	p. 9
MOTS EN CROIX	p. 9
CURIOSITE	p. 9
A LA RECHERCHE DE NOS ANCETRES	p. 10

EDITO***Le Petit Renaillet.***

Le Petit Renaillet se porte bien. Il a tout d'abord trouvé un nouveau look qui rendra sa lecture plus facile et plus agréable. Cette nouvelle présentation a été possible grâce aux moyens mis à notre disposition par le CENTRE DERESSOURCES INFORMATIQUES du District.

Le Petit Renaillet se porte bien en tant qu'outil de communication entre les associations, la municipalité et les habitants de Faramans.

Les Associations ont largement la possibilité de s'y exprimer et de nous informer sur leurs manifestations, à condition, bien sûr, de s'y prendre à l'avance, compte-tenu des délais de mise au point et de sa parution bisannuelle.

La municipalité essaie de vous tenir informé de tout ce qui touche notre vie quotidienne.

Mais surtout Le Petit Renaillet vous donne la parole. Aujourd'hui à travers des rubriques telles que : Tradition, Nouvelles, gastronomie, à la recherche de nos ancêtres... Mais demain ces rubriques doivent se développer et s'élargir. Le Petit Renaillet se portera très bien le jour où vous serez très nombreux à prendre vos plumes. Un article peut ne tenir que quelques lignes. L'important est de s'exprimer. La commission «information» compte sur vous.

Le Centre Aéré du District.

Le Centre Aéré du District, ouvrira ses portes le 8 juillet 1991 (vous avez bien lu) et accueillera au coeur du Marais communal quelques 200 enfants de 6 à 14 ans.

Depuis deux ans, le District et la commune conduisent une réflexion sur l'aménagement des 23 ha du Marais en direction du tourisme et des loisirs. Après avoir examiné plusieurs projets nous nous orientons vers des aménagements destinés à un usage local et déclinés autour du thème de l'eau. C'est dans ce cadre que s'inscrit la réalisation du Centre Aéré du District qui à terme devrait devenir le véritable Centre d'Accueil et de Loisirs du District en recevant notamment des Classes Vertes.

Michel GILLIBERT

EVENEMENTS AU VILLAGE

13 octobre 1990 :

Succès confirmé pour la deuxième FOIRE AUX CHATAIGNES.



2 décembre 1990 :

Le repas des ANCIENS, organisé par le CCAS réunit plus de 90 convives. Une journée de joie et de bonheur, de partage et d'échange entre les générations et où chacun est reparti avec des chansons plein la tête et la joie de vivre au cœur.

8 au 13 décembre 1990 :

Chutes de neige exceptionnelles, 90 cm à Faramans, 140 cm à la Côte Saint André. Le préfet a déclenché le plan ORSEC le 13 décembre.

La municipalité a dû faire appel à des entreprises extérieures pour déneiger les places du village et à l'Armée le 16 décembre pour dégager une maison isolée. A Faramans, électricité coupée pendant deux jours, beaucoup d'inquiétudes, de sérieux dégâts (hangars agricoles effondrés) mais la catastrophe a été évitée. Il faut noter l'absence de la «Bise» qui n'a pas entraîné la formation de congères. A la Côte Saint André le toit du collège Jongkind s'est effondré sous le poids de la neige ainsi que plusieurs bâtiments agricoles.

Mais à tout malheur quelque chose est bon. La solidarité de voisinage s'est largement manifestée et ce fut l'occasion de se connaître et de se parler.



6 janvier 1991 :

Sur fond de crise du Golfe, la municipalité présente ses voeux à la population.

A cette occasion, la municipalité et la population réunies souhaitent une longue et heureuse retraite :

à Madame MARTIN au service de la commune depuis 1974 «avec sa gentillesse et son dévouement que nous lui connaissons tous» ;

à Monsieur PLANTIER, facteur à Faramans depuis 23 ans. «Messager de joie, messager de peine, il fut surtout pour les habitants de Faramans un homme affable, discret mais aussi efficace et sérieux dans son travail et toujours prêt à rendre un service.»

La municipalité exprime sa reconnaissance à pierre BOLINA au service de la commune depuis janvier 1985 et qui nous quitte pour d'autres horizons professionnels.

La municipalité présente et souhaite la bienvenue à :

Madame Christiane LOUCHARD, directrice de l'école de Faramans depuis la dernière rentrée;

Monsieur , notre nouveau facteur ;

Monsieur Jean-Paul BERMOND, agent communal chargé de l'entretien depuis le 1er Janvier 1991.



ETAT CIVIL 1990

Naissances :

Amélie GREGOIRE	le 27 Janvier
Vladimir FLORES	le 7 Avril
Clément ZAMPIERI	le 16 Juin
Elodie SERVOZ	le 20 Juin
Baptiste PELLERIN	le 22 Octobre
Sylvain BUCLON	le 29 Octobre

Mariage :

Jean-Marc LAVAL et Hélène PHILIPPON le 6 Octobre

Décès :

Raoul RICHARD	le 12 Janvier
Henriette BLONDEAU	le 24 Avril
Philomène BUENERD	le 12 Novembre
Marius LAURENT	le 18 Novembre
Charles NEMOZ	le 3 Décembre
Cyrille GILIBERT	le 4 Décembre
Camille LAURENT née BOURDAT	le 5 Décembre
Emilie GREGOIRE née BURLET	le 14 Décembre

LE CENTRE AERE DU DISTRICT

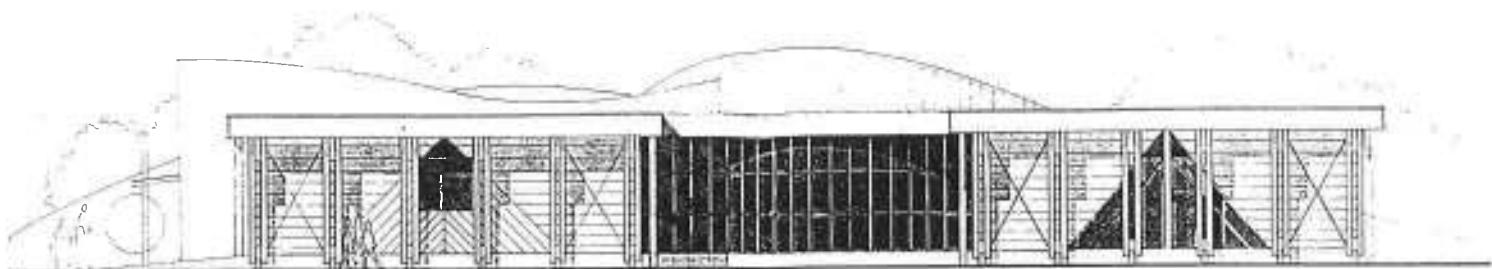
Le Centre aéré du District ouvrira ses portes le 8 juillet 1991. Le conseil de District, dans sa délibération du 4 février 1991 a décidé cette réalisation sur une parcelle d'1 ha 50 sur le Marais communal, coté Charrière, dans un cadre agréable.

Cet ensemble qui pourra être complété dans les années à venir représente une surface de 520 m². Les délais de construction sont très courts et requièrent une bonne coordination entre la commune et le District. A cet effet la Commune a engagé la

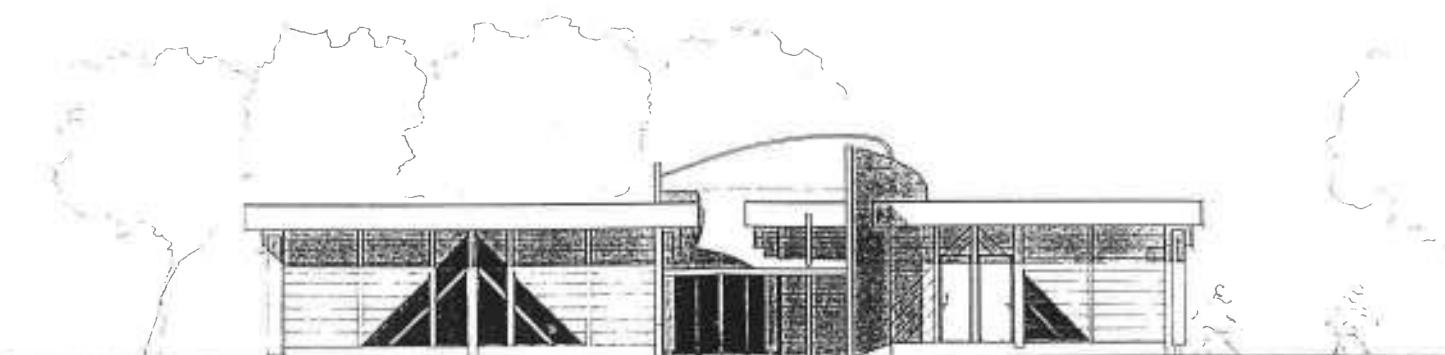
modification du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols); l'enquête publique en cours se termine le 15 mars 1991. Les travaux débuteront fin mars.

En choisissant Faramans, le District a joué la carte de la décentralisation en assumant son rôle d'aménageur du territoire.

Le conseil municipal, en donnant son accord à ce projet, a voulu conforter l'image d'une commune engagée dans le domaine du tourisme et des loisirs.



FACADE SUD



FACADE OUEST

REVISION DES EVALUATIONS CADASTRALES

Une révision générale des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties a été décidée par le parlement le 30 juillet 1990. Elle va concerner la mise à jour des bases d'imposition, c'est à dire des valeurs locatives (loyer susceptible d'être retenu pour un immeuble déterminé dans le cadre du marché des locations au 1er janvier 1990) servant de base de calcul pour l'établissement des quatre taxes directes locales : les deux taxes foncières, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle.

Cette révision va se dérouler jusqu'à la fin de l'année 1992. Le Parlement décidera alors de la date de son entrée en vigueur.

Jusqu'à cette date, les travaux de la révision des évaluations cadastrales n'auront **AUCUN EFFET SUR LES BASES DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE**.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA REVISION ?

Tous les propriétaires et occupants d'immeuble, à l'exception des propriétaires et des exploitants des usines et des entreprises industrielles qui ont leurs bases qui évoluent chaque année en fonction du bilan de l'entreprise.

POURQUOI UNE REVISION ?

la charge de la fiscalité directe locale n'est pas toujours répartie de façon équitable entre les contribuables et entre les collectivités : il en résulte chaque année, un nombre important de réclamations.

Or, une partie des difficultés actuelles des impôts locaux et de leur incompréhension par les contribuables provient du vieillissement des évaluations cadastrales : les précédentes révisions remontent à 1961 pour le foncier non bâti et à 1970 pour le foncier bâti. Depuis, les marchés locatifs ont évolué et le parc immobilier s'est modifié.

COMMENT LA REVISION VA-T-ELLE SE DEROULER ?

Il n'est pas question, comme en 1961 et en 1970 de revoir le classement des 90 millions de parcelles et des 35 millions de locaux. Il faudrait plusieurs années. Il s'agit simplement d'adapter le classement actuel en fonction d'une nomenclature générale simplifiée.

Dans un but d'équité entre les contribuables et entre les collectivités locales, les communes ou parties de communes où les loyers sont homogènes vont être regroupées par secteur d'évaluation. Dans chaque secteur, un tarif sera fixé. L'évaluation cadastrale sera fonction du tarif (valeur locative à l'hectare) et de la surface pour les PROPRIETES NONBATES.

Pour les PROPRIETES BATIES, le tarif (valeur locative au m²) sera multiplié par la surface réelle affectée d'un coefficient qui tiendra compte de la situation du local et de son état d'entretien. C'est la fin de «l'impôt baignoire» (avant la révision, une baignoire valait 5 m² et un lavabo 3 m²...)

EST-CE QU'IL VA FALLOIR REMPLIR DES DECLARATIONS ?

En principe, seuls les propriétaires de LOCAUX PROFESSIONNELS (bureaux, commerces ateliers...) auront des déclarations à remplir.

Toutefois, dans certaines communes les propriétaires de locaux d'habitation présentant un problème d'évaluation recevront une demande de renseignements pour mettre à jour les bases cadastrales tout en évitant les erreurs d'appréciation.

LA REPARTITION DES IMPOTS LOCAUX SERA-T-ELLE PLUS JUSTE ?

Aujourd'hui, la tarification est la même au sein d'une commune mais différente d'une commune à l'autre. La création de secteurs d'évaluation regroupant plusieurs communes ou parties de communes permettra de rendre plus équitable les

évaluations.

C'est ainsi que grâce à l'unification des méthodes d'évaluation, deux locaux semblables simplement séparés par une limite de communes seront évalués de la même façon ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. La création d'une tarification propre aux HLM permettra de mieux prendre en compte la situation de ce parc de logements dont les loyers sont différents des loyers du secteur libre et sont parfaitement connus.

Par ailleurs, en matière de propriétés non bâties, il sera procédé au recensement des élevages hors sol («élevages industriels»).

Ce recensement répond aussi à un souci d'équité : il n'est pas équitable que ces élevages échappent à toute imposition locale, alors que les élevages traditionnels sont imposés.

QUI PRENDRA LES DECISIONS ?

Les décisions n'appartiennent plus seulement à l'administration mais sont prises en accord avec diverses commissions où les élus locaux et les contribuables sont représentés majoritairement.

Les commissions communales seront largement associées aux opérations de révision. Elles fixeront notamment, en accord avec l'administration, le classement des propriétés bâties et non bâties.

D'autres commissions seront constituées au niveau du département. Elles seront chargées de définir les modalités d'application locale du dispositif ou d'arrêter les découpages en secteurs d'évaluation.

L'absence d'accord entre l'administration et une commission conduira à la saisie obligatoire de la commission départementale des impôts directs locaux présidée par un magistrat. Elle statuera en dernier ressort de la procédure administrative.

LES IMPOTS LOCAUX VONT-ILS AUGMENTER ?

La révision sera sans incidence sur le produit global de chacun des quatre impôts directs locaux. En effet, la loi a prévu d'ores et déjà des dispositions particulières pour éviter des transferts entre les différentes taxes. Si les élus ne modifient pas les taux, le produit par taxe restera constant. L'impôt sera toutefois réparti différemment entre contribuables d'une même taxe. Les mesures éventuelles d'étalement des transferts de charges entre contribuables seront prises par le Parlement au vu des résultats de la révision.

SECOURS D'URGENCE

«Appel 18»

Désormais, l'activation des Sapeurs-Pompiers pour tous secours d'urgence nécessités sur la commune s'effectuera au moyen du numéro de téléphone unique : 18

Cet appel aboutira 24 h /24, dans un centre de traitement de l'alerte qui disposera des moyens nécessaires pour activer dans les plus brefs délais le (ou les) Corps de Sapeurs-Pompiers compétent(s) pour intervenir sur les lieux du sinistre.

LE DON D'UN ORGANE...

Les besoins sont importants

Chaque année en France, il y a près de 3000 nouveaux insuffisants rénaux : parmi eux, des enfants, des adolescents... Beaucoup espèrent une greffe de REIN. Ils devront attendre de nombreux mois, des années, le rein compatible qui leur permettra de ne plus dépendre du rein artificiel. Ils sont plus de 4000 inscrits sur les listes d'attente. On compte en France environ 1.000.000 de diabétique insulino-dépendants. Pour certains d'entre eux, la greffe du PANCREAS est un recours possible.

De la même façon, de nombreux patients souffrent de maladies irréversibles du cœur ou du foie : 600 transplantations cardiaques, 300 transplantations hépatiques ont été effectuées en 1988.

Si un donneur a DEUX REINS et peut ainsi transformer la vie de deux insuffisants rénaux, par contre il n'a qu'UN PANCREAS, qu'UN FOIE, qu'UN COEUR... Le problème du manque de donneurs est encore plus crucial. Des milliers de malvoyants attendent une greffe de la CORNEE pour recouvrer la vue. D'autres greffes se développent.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Une législation favorable

La législation est favorable aux prélèvements après la mort. (Toute personne n'ayant pas fait connaître de son vivant son opposition à des prélèvements après décès est censée être d'accord -loi Caillavet du 22 décembre 1976). Mais l'opinion publique n'étant pas suffisamment préparée, l'indifférence vis à vis du DON D'ORGANES a trop souvent les mêmes conséquences que le refus.

PRIORITE A LA VIE

En réanimation, tout est mis en oeuvre pour sauver le malade ou l'accidenté. C'est seulement lorsque les soins s'avèrent irrémédiablement vains, et si la mort cérébrale a été constatée, que le prélèvement d'organes peut être envisagé.

LE CONSTAT DU DECES

Le prélèvement d'organes en milieu hospitalier s'effectue par des équipes spécialisées. Le certificat de décès doit être signé par deux médecins qui ne peuvent en aucun cas être ceux qui procèderont aux prélèvements ou ceux qui effectueront la transplantation. Divers tests sont effectués dont l'encéphalogramme, l'artériographie... Il ne peut donc y avoir prélèvements qu'après constat de la MORT CEREBRALE (la mort CEREBRALE est IRREVERSIBLE même si le cœur bat encore). La certitude de la mort est incontestable.

LE RESPECT DU DONNEUR

Le fait d'avoir fait don de ses organes ne diminue en rien les soins qui pourraient être prodigues.

Le prélèvement d'organes s'effectue en bloc opératoire. Les incisions sont soigneusement refermées comme cela se fait pour toute intervention chirurgicale.

Après prélèvements, le corps est remis à la disposition de la famille.

PAS DE FRAIS POUR LA FAMILLE

Le prélèvement d'organes n'engendre pas de frais supplémentaires pour la famille, tous les actes entrepris à partir de la délivrance du certificat de décès n'étant plus à sa charge.

DON BENEVOLE ET ANONYME

Si le DON D'ORGANES n'entraîne aucun frais pour le donneur et sa famille, il ne peut en aucun cas être source de profit. De même l'anonymat est respecté. La famille est informée du ou des prélèvements effectués mais ne connaît pas le nom du ou des receveurs.

PAS DE FRONTIERE SOCIALE, RACIALE, GEOGRAPHIQUE

C'est FRANCE-TRANSPLANT qui coordonne les activités des centres de prélèvements, de transplantations, des équipes médicales. Un organe prélevé peut être transporté à 100, 1000 kilomètres ou plus pour être transplanté sur le malade le plus compatible ou celui qui en a le plus besoin. Des échanges ont lieu entre différents pays grâce à des organismes tels que EURO-TRANSPLANT.

PAS DE VERITABLE LIMITE D'AGE

S'il y a une limite d'âge pour prélever les reins par exemple (c'est le corps médical qui en juge, suivant l'état de l'accidenté et de ses organes), il n'y en a pratiquement pas en ce qui concerne les globes oculaires prélevables pour effectuer des greffes de CORNEES.

Il n'y a surtout pas de limite d'âge pour accepter et développer l'IDEE DU DON D'ORGANES, pour soi-même ou un membre de sa famille.

LE CAS DES ENFANTS MINEURS

Pour le prélèvement sur les mineurs, il est nécessaire que le représentant légal donne son accord. L'information préalable joue un grand rôle à ce moment-là car il ne faut pas oublier que les enfants en instance d'être greffés ne peuvent recevoir que des organes provenant d'enfants. Par contre, un rein prélevé sur un enfant peut être greffé sur un adulte.

AFFIRMER VOTRE CHOIX

Si vous-même ou l'un des vôtres aviez besoin d'une greffe pour survivre, vous seriez sans doute d'accord pour qu'elle soit pratiquée. Cet organe que vous accepteriez, SOYEZ PRETS A LEDONNER!

DITES-LE A VOS PROCHES !

L'A.D.O.T. 38 met GRATUITEMENT à votre disposition une carte de donneur à porter en permanence avec vos papiers d'identité. Toute ambiguïté est ainsi levée.

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS JOINDRE

Ecrivez ou téléphonez à :

Michelle CHOUROT - ADOT 38

Le Fays

38140 REAUMONT

Tel : 76 91 50 17

LE DON DU SANG

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE LA BIEVRE ET DU LIERS

Date des Collectes 1991

LA COTE ST ANDRE Vendredi 1 FEVRIER 9 H à 11 H 30
et 17 H à 20 H

SEMONS Mercredi 6 FEVRIER 17 H à 20 H
FARAMANS Vendredi 15 FEVRIER 17 H à 20 H
GILLONNAY Mercredi 20 FEVRIER 17 H à 20 H

LA COTE ST ANDRE Mercredi 5 JUIN 9 H à 11 H
et 17 H à 20 H

SEMONS Vendredi 14 JUIN 17 H à 20 H
GILLONNAY Mercredi 19 JUIN 17 H à 20 H
FARAMANS Vendredi 28 JUIN 17 H à 20 H

LA COTE ST ANDRE Vendredi 4 OCTOBRE 9 H à 11 h 30
et 17 H à 20 H

SEMONS Mercredi 9 OCTOBRE 17 H à 20 H
FARAMANS Vendredi 18 OCTOBRE 17 H à 20 H
GILLONNAY Mercredi 23 OCTOBRE 17 H à 20 H

L'Assemblée Générale des donneurs de sang bénévoles aura lieu
VENDREDI 7 JUIN à 20 H 30 à la salle des fêtes du Château Louis XI à LA COTE ST ANDRE.

La Fête champêtre se déroulera cette année à GILLONNAY le
DIMANCHE 1er SEPTEMBRE.

Nombre de dons recueillis en 1990 : 1038 Unités. Depuis 2 ans une baisse importante de dons est enregistrée. Nous comptons sur votre perspicacité pour nous amener vos amis(es), et surtout solliciter les JEUNES de votre entourage.

Liste des médaillés 1990 de la commune de Faramans

Médaille d'OR : 50 Dons : Mme LIATARD Josette et Mr MARION Gilles.

Médaille d'ARGENT : 25 Dons : Mme GROS Josette, Mrs CHARPENAY Bruno et BUCLON Bernard.

Médaille d'ARGENT : 10 Dons : Mme BERTHIER Martine et Mr NEMOZ Jacques.

Goutte de SANG : 2 Dons avant 20 ans : Melle NEMOZ Isabelle.

LA TRANSFUSION SANGUINE SAUVE !

J'OFFRE MON SANG

Plusieurs millions de malades vivent ou survivent chaque année grâce à des transfusions de sang dérivés sanguins, mais, depuis 3 ans, le nombre de dons ne couvre plus tous les besoins nationaux.

C'est pourquoi, la Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles, l'Union Départementale de Donneurs de Sang Bénévoles et le Centre de Transfusion Sanguine lancent une campagne d'information et espèrent la venue au don de nouveaux donneurs chaque jour de l'année.

Toute personne en bonne santé de 18 à 65 ans peut offrir son sang, geste simple et sans risque demandant quelques minutes seulement.

A partir de ce don, si aucune anomalie n'est détectée, seront préparés un concentré de globules rouges se conservant 35 jours, un concentré de plaquettes se conservant 5 jours, du plasma riche en albumine, des facteurs de coagulation et des gammaglobulines.

A.D.M.R.

Des services à domicile pour tous.

Chaque association d'Aide à Domicile en Milieu Rural couvre quelques communes rurales. Elle est animée par une équipe de bénévoles proches des bénéficiaires des services à domicile. Le Contact est facile, les bénévoles se chargent de toutes les formalités pour une prise en charge par les organismes financiers (Sécurité Sociale, Caisse de retraite, Département ou Etat).

L'association Bièvre-Burettes emploie différents personnels pour répondre aux demandes

- Travailleuses familiales, pour seconder la mère de famille,
- Aides ménagères, pour effectuer les travaux quotidiens chez les personnes âgées.

A Faramans, pour s'informer, pour constituer un dossier vous pouvez contacter Elicette BOURDAT Tel : 74 54 22 01 pour l'aide familiale, Monique GREGOIRE Tel : 74 54 22 92

SOCIETE DE PECHE PENOL FARAMANS

Notre Assemblée Générale a eu lieu le Vendredi 25 janvier à la salle des fêtes de Faramans. L'ordre du jour était bien sûr, le compte-rendu financier et plus particulièrement l'ouverture 91.

Après plusieurs échanges de points de vue et étant donné l'état de la rivière, l'ensemble des pêcheurs et membres du bureau décident de ne pas ouvrir la pêche cette année. Une demande de mise en réserve a été faite auprès de la fédération de pêche et de la Préfecture.

A ce jour, un avis favorable de la fédération nous a été promis, nous attendons la réponse de la Préfecture.

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Dimanche matin 3 Février, une corvée d'entretien de la rivière à eu lieu, notamment pour retirer de l'eau les branches et arbres cassés par la neige en Décembre.

REPEUPLEMENT

Une action toute particulière va être faite sur l'alevinage cette année.

- 10 boîtes «Viberts» ont été mises en place dans la rivière.
- 20000 alevins à résorption de vésicule sont en commande à la fédération ainsi que 20000 œufs qui seront installés dans l'écloserie du lavoir de Faramans.

Dans l'attente que notre rivière se refasse une petite santé, nous souhaitons une bonne pêche à nos amis pêcheurs, sachant qu'ils iront pratiquer ce sport et cette passion de la pêche dans d'autres rivières du département ou étangs du District de La Côte St

U.M.A.C. - F.N.A.C.A.

Réflexions

«LA GUERRE»... Il serait préférable de parler de «PAIX» et de vivre en PAIX.

De tout temps et en tous lieux, la guerre met en jeux : «L'homme et le matériel».

Le matériel n'a cessé d'être perfectionné au cours des âges et la technique lui a donné un développement qui dépasse parfois notre imagination.

L'homme, par contre n'a pas subi de transformation aussi profonde, il est ce qu'il est avec sa résistance, sa faiblesse physique, ses qualités ou ses déficiences morales. Alors faut-il accorder plus d'importance à ce matériel servi par l'homme ?

A bien réfléchir, de quoi s'agit-il en temps de guerre? Sauf

ercur, n'est-ce pas de chasser l'ennemi de la position qu'il occupe pour s'y installer et s'y maintenir à sa place ? de conquérir et conserver le terrain.

Les moyens matériels aideront sûrement mais ne sauraient suffire. Aux combattants incomberont toujours la lourde tâche de conquérir et de conserver.

En cette période grave, si l'on est ébloui par tout ce matériel mis en oeuvre dans le «Golfe» n'oublions pas les combattants, il sied surtout d'y bien penser.....

SOU DES ECOLES

Le Sou des Ecoles a pour but d'apporter le maximum de moyens pour les dépenses extra scolaires telles que : piscine, voyage scolaire, fête de fin d'année, gourmandises de Noël, représentations culturelles, livres, récompenses de fin d'année, petit matériel scolaire etc...

A la grande déception des enfants, la piscine de Chateauneuf de Galaure nous annonçait cette année que pour des raisons de sécurité, elle ne pouvait les accueillir. Souhaitons que les réparations se fassent rapidement et que nos enfants puissent de nouveau apprendre à nager.

La gaieté était de rigueur à la fête de Noël de l'école qui se déroulait le Samedi 22 Décembre de 10 H à 11 H 30. Les danses magnifiques des petits de la maternelle, les poésies et les chants des primaires ont enchanté l'assemblée. Le Père Noël a fait son apparition avec sa distribution de gourmandises. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à la réussite de la fête.



Les enfants ont eu dernièrement la joie de regarder le spectacle de marionnettes de Guignol qui se tenait dans la salle de jeux de la maternelle. Les visages rayonnants à la sortie de l'école prouvaient leur satisfaction.

Le Loto du Sou des Ecoles se déroulera le DIMANCHE 10 MARS 1991 à la salle polyvalente. Soyez nombreux, de beaux lots seront à gagner. Bonne chance.

C.E.R.F.

Le C.E.R.F. envisage, pour la troisième FOIRE AUX CHATAIGNE, fixée au SAMEDI 12 OCTOBRE 1991, de faire confectionner quelques costumes dauphinois afin que nos charmantes hôtesses aient un petit air «d'autrefois».

Voici, pour les couturières intéressées -qui souhaiteraient également porter ce costume- le détail :

Paysanne des terres froides (environ de 1830) en costume de sortie (donc couleurs assez vives).

La jupe en velours, froncée à la taille par un élastique, tombe jusqu'aux chevilles. Le haut en velours assorti, manches longues, est recouvert d'un petit châle très coloré. Un tablier froncé et sombre noué à la taille coincide le châle devant et derrière.

Bon courage et ne vous piquez pas les doigts.

PAGE GASTRONOMIQUE

Utiliser les restes : Paupiettes de chou avec un reste de rôti de porc cuit.

le Chou : bien que pas très prisé des enfants, il est un excellent légume. Riche en calcium, soufre, magnésium, vitamines A, B et C. Il a un effet cicatrisant pour l'estomac et les intestins si souvent malmenés par une mauvaise nutrition.

Il faut absolument le cuire dans 2 eaux. Le plonger une première fois 10 mn dans l'eau bouillante, le plonger dans de l'eau froide et l'égoutter.

Puis l'utiliser selon la recette choisie.

Les Paupiettes : hacher la viande. Ajouter sel, poivre, du persil, de l'ail et un oeuf entier. Placer cette farce sur des feuilles de chou, les ficeler. Les faire doucement mijoter 30 mn en les arrosant souvent d'un bouillon (style saveur corsée ou pot au feu). Vous pouvez les faire cuire à la vapeur au dessus du bouillon, dans un panier et les présenter accompagnées d'un peu de riz.

LE COIN DES MATHEUX

Solution du problème : La tournée générale

Soit x le nombre d'hommes et y celui des femmes,
on a $y = x + 3$
et $5x = 2(x+y)$

Ce qui donne : $x = 6$ et $y = 9$

Au bureau, il y a donc 9 secrétaires et 6 employés (Garçons).

VENTE EXPOSITION

DU CLUB DE L'AMITIE

Dimanche 24 MARS

TRADITION : La « Mondée »

Depuis longtemps, on en parlait et puis, enfin, ce soir du 18 Janvier, on a pu trouver une soirée pour la faire, la «Mondée». C'était au Lot, chez Gérard, une douzaine de mondeurs et mondeuses, réunis autour de la plus grande table de la maison, à trier une «montagne» de noix cassées. Les mains sont occupées, prestes, adroites, précises, et les yeux aussi. Mais les langues fonctionnent librement, et les oreilles aussi. Et elles vont bon train, les langues ; les histoires fusent, et c'est un régal, quand Raymond les dit en patois ! Bons mots, rires et sourires sont pour tous ...et foin de la Télé !

Bien sûr, après le tri, la «récompense» : le maître des lieux sert le cru de ses meilleurs cépages, la maîtresse sort le «soce», les tomes, les gâteaux, le café et le «pousse»... toujours dans une joyeuse ambiance, pendant que crépitent les coups de flash de Jacques.

Puis vient la 3ème mi-temps: belote «coinchée» ou «à la vache», et le clan des femmes qui ont toujours quelque chose à se raconter.

Il est tard, (ou tôt!) maintenant. Le quartier du Lot s'anime un peu au départ des mondeurs. Un chien aboie, la lune brille. Quelle merveilleuse soirée comme autrefois... Merci ! Gérard et Yvette !

Et si vous aussi, vous avez réussi à maintenir une de nos traditions malgré tout ce qui les menace (télé, voiture, rythme de vie d'aujourd'hui, évolution des mentalités...) essayez de nous la raconter dans le prochain «Petit Renaillot» !

Jean-Pierre BAECHLE



CHASSEURS DE BRUMES ET DE FUMEE ...

Et si nous écrivions un peu pour le plaisir ? Il y a bien quelques plumes, crayons à bille, crayons à mine dure, ou tendre ou même patibulaire que l'envie démange de raconter une petite histoire, rien que pour le plaisir. Et tant mieux si elle est inventée, vraie ou romancée ...

Tenez par exemple ...

Nous en reparlions l'autre jour, par hasard. Pourquoi ? Parce qu'on approchait de cette foutue rentrée, avec bientôt la Beau-croissant et un tout petit peu avant l'«ouverture» !

Tu parles, l'ouverture de la chasse ... Moi qui me disais toujours : «Ah ! ça ! qu'est-ce qu'il peuvent bien tous avoir à tortiller du croupion, tant les chiens que les maîtres, dès qu'ils entendent parler de chasse ! Rien que le mot, et peut-être l'époque de l'année - après une chaude période d'été où, dès le début, les femelles se sont trouvées engrossées, et maintenant les premiers brouillards frisquets où les petits ont largement eu le temps de s'empiffrer de blé, de maïs quoi, de tous les grains, herbes et autre... - et voilà que les yeux brillent et que la langue vient humecter la lippe ! Tout ça devait être dodu et lourd en vol ... juste à point pour être plombé, quoi !

Mais moi, pour toute arme, ça été un antique appareil à soufflet, un appareil photo, bien sûr, un appareil déjà plein de perfectionnement, tellement que les deux photos à peu près bonnes qu'on a pu réussir sont moins nettes que les souvenirs d'un matin de chasse vécu intensément avec Jojo et Dédé et, bien sûr, la Mirza. Rien qu'en regardant ces deux photos, récemment, j'ai eu la merveilleuse vision du casse-croûte de chasse... mais n'anticipons pas.

Je m'étais équipé sérieusement : des chaussettes de laine grand format, qui enveloppaient le bas des pantalons dits «de jardin», c'est-à-dire qu'ils ne risquaient vraiment plus rien un blouson de mon adolescence, à vrai dire un peu étriqué un cache-nez... bref, l'équipement le plus baroque qu'un chasseur ait jamais porté, de quoi faire peur au gibier !

Et il eut sans doute peur. Car nous ne vîmes longtemps rien. Du moins à part un vieux corbeau, sans doute un peu myope que Dédé toucha mais qui manqua exprès son atterrissage. Il tomba dans un fouillis si épais que même les gémissements de la pauvre Mirza, pourtant un vrai chien de chasse, noir à poil ras, les yeux couleur noisette et fendus en amande, n'y firent rien

! Le seul gibier de ce début de matin fut donc perdu. On savait que ça sentirait la charogne dans huit jours, dans le coin, mais qu'y faire ?

Bref, en attendant, cette vraie émotion nous avait creusés. On s'est donc posés tous les quatre, en comptant la Mirza, et ils ont sorti le casse-croûte des musettes. Moi, confus, je sors mon petit «en cas», deux barres de chocolat... Mais eux bien vite, m'ont tendu une grosse tranche de pain cuit dans le four de la ferme par la mère. Ce trésor fut augmenté d'une belle tranche de kaion bouilli, avec de belles rayures rose-foncé. J'ai mordu là-dedans vous devinez comment et j'ai été converti au culte du kaion bouilli. D'autant plus facilement que, pour faire glisser cette agréable nourriture, j'ai eu droit à un coup de Clinton du couteau des Gamellières... Mes amis ! un quart de tome de la mère Baron venait couronner ce festin mangé dans l'herbe fraîche et drue, sous le regard adorateur de la Mirza qui ne fut pas oubliée...

Nous sommes repartis au moins aussi bredouilles qu'avant ... mais un peu plus lourds.

J'entendais raconter des histoires de chasses miraculeuses d'autrefois : des lapins et pan ! et pan ! et des lièvres et pan ! qui avaient fait des civets dont on se régalaient encore aujourd'hui, au moins par les oreilles... Et puis, la myxomatose, terrible, l'hiver de 56, affreux, l'été de 57, très dur, pas étonnant qu'à l'automne de 62 il n'y ait plus grand chose ! Et pourtant, je voyais l'herbe des bords du chemin bien verte, même nous étumes quelques mousserons et deux, peut-être trois chante-relles.

Puis nous débouchâmes dans une immense combe, quand soudain, pour un bref instant, chien, chasseurs et touristes, nous restâmes pétrifiés !

Quelque chose qui ressemblait à «au secours... au secours...» nous parvenait faiblement du haut du vallon ! une silhouette noire se détachait en ombre chinoise sur le ciel clair de ce beau dimanche matin. Une vieille s'agitait, là-haut, toute menue, toute noire et cette voix de crécelle qui avait l'air de vouloir attirer notre attention... Et en regardant mieux, un peu de fumée grise semblait sortir de la maison qui était derrière elle. Nous avons pris notre course, fusil battant la cuisse, carnier vide flottant au vent ! et hop ! nous voilà à pied d'oeuvre : pièce enfumée, ancienne grande boîte jaune de conserve de poissons où mijotaient des lentilles et une fumée épaisse qui

sortait par toute une série de petits trous le long du conduit de cheminée, avec cette odeur âcre caractéristique des feux de cheminées. Ici, nous avions bel et bien deux bons vieux qui allaient voir leur vieille baraque dévorée par le feu si nous n'y mettions pas bon ordre ! Et pas question de pompiers ! il fallait agir sur le champ. Vite, un paquet de vieux chiffons pour se protéger les mains, un coup sec, les tuyaux chauds, fumants, puants sont évacués dans la cour, arrosés à coup de seaux d'eau, démontés, inondés, ouf !

Un vigoureux coup de balai, un coup de brosse, la boîte de conserve remplie de lentilles sur le brûleur du vieux gaz voisin... un grand nettoyage général, comme cette pièce n'en a sans doute pas connu depuis longtemps, pendant que l'unique cloche du village égrenait les douze coups de midi.

Entre temps, un voisin des deux vieux, Noël qu'il s'appelait, nous avait rejoints. Il arrivait après la bataille, mais c'est chez lui qu'on a pris le verre de l'amitié.

Matinée de chasse... oui, pour chasser les brumes et la fumée !

Jean-Pierre BAECHLE

CHANSON

VIVE LE CLINTON !

Sans doute, j'aime bien tous les bons vins de France Bourgogne, Beaujolais, Chambertin et Chablis; Mais tous ces crus fameux n'ont pas ma préférence Je la donne au bon vin de votre cher pays.

Oui, j'aime votre vin pour sa couleur vermeille, Pour son goût de terroir qui flatte le palais, Et j'affirme ou surplus que c'est une merveille, Car c'est un vin, messieurs, qui ne grise jamais.

Je sais bien que plusieurs qui suivent un régime, parlent en se moquant du bon vin de clinton, Se moquer du clinton ; mais cela c'est un crime Dont ils ne pourront pas obtenir le pardon.

Car le vin de clinton est bien quoiqu'on en dise la meilleure boisson pour les beaux jours d'été. On le savoure alors, comme une gourmandise, Et l'on trouve divin, son goût acidulé.

Aussi, quand parfois il m'arrive De recevoir quelques convives Je ne leur sers comme vin vieux Que du vin rouge d'Ornacieux.

Et comme vin rouge ordinaire Je leur offre du Saint-Hilaire, Du Faramans et du Champier Quelquefois même du Mottier.

Mais quand je veux royalement traiter mes hôtes Je leur fais déguster du vin blanc de la Côte Après quoi, je leur sers du vin de Gillonnay, Et je termine enfin par celui de Pajay.

Un jour que j'avais eu des convives de marque L'un d'entre eux en parlant, me fit cette remarque : «Les vins de ce canton valent leur pesant d'or, Ils charment les vivants, ils réveillent les morts».

Vive donc le clinton, le bacho, la candive, Vivent les plants anciens, vivent les plants nouveaux Vivent surtout tous ceux qui vaillamment cultivent, La vigne qui mûrit au flanc de vos coteaux.

J.Touquet

Ancien curé de Faramans, auteur de "Les Châtaignes de Faramans et d'autres chansons.

CURIOSITE

LE BENEVOLE

Le bénévole (activus bénivolus) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères: les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé «Convocation».

On les rencontres aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'oeil hagard, le cheveu en bataille et le teint blaflard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler son budget.

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de son temps, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour. L'ennemi héritaire du bénévole est le «YAQUA» (nom populaire) dont les origines n'ont pu être à ce jour déterminées ; le «yaqua» est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots «y'a qu'à» ce qui explique son nom.

Le «yaqua», bien abrité dans la cité anonyme, attend, il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie très grave : «le découragement».

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement: absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître, et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zones où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent plus à ce reproduire.

Les «yaqua» avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper leur ennui, ils se rappelleront avec nostalgie du passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

N.B : toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé ne serait évidemment que pure coïncidence!

Extrait de "Trait d'Union"

MOTS EN CROIX

Les bons coins de Faramans : Réponses

- | | |
|----------------|---------------------------|
| 1- CHANTEMERLE | 11- LOT |
| 2- GUYARD | 12- COMBAT |
| 3- RIVIERE | 13- CHAPELLES |
| 4- SEYTAZ | 14- BRUYERES |
| 5- EGLANTINE | 15- CHARRIERE |
| 6- EGLISE | 16- MILLIERES |
| 7- RAMELLES | 17- CIMETIERE |
| 8- SERCLIER | 18- RONJAY et COMBERONJOZ |
| 9- BERTHET | 19- MARAIS et VILLAGE |
| 10- PLAINE | 20- RANCHE |

A LA RECHERCHE DE NOS ANCETRES

La descendance de Guillaume LIATARD et de Blandine CUZIN (suite), par Claude MIOUX.

Cinquième Génération

1.1.1.2.3. Pierre LIATARD, ° F. 7.12.1806

x F. 21.11.1831

Thérèse DUC. D'où :

1.1.1.2.3.1. Pierre LIATARD, ° F. 1833

1.1.1.2.3.2. Marie LIATARD, ° F. 1.4.1835, + F. 6.8.1842

1.1.1.2.3.3. Henry LIATARD, ° F. 9.11.1836, (qui suit)

1.1.1.2.3.4. Hippolyte Ambroise LIATARD, ° F. 7.9.1838, + F. 8.8.1876, (qui suit)

1.1.1.2.3.5. Joseph LIATARD, ° F. 30.3.1841,

1.1.1.2.3.6. Mélanie LIATARD, ° F. 5.10.1842,

1.1.1.2.3.7. Thérèse LIATARD, ° F. 6.11.1844, + F. 14.4.1847

1.1.1.2.3.8. Jules LIATARD, ° F. 5.1.1849, + à la guerre en

1870

1.1.1.2.3.9. Auguste LIATARD, ° F. 27.4.1851, + F. 28.2.1867

1.1.1.2.3.10. Marie-Joseph LIATARD, ° F. 24.12.1853 (qui suit)

1.1.1.2.5. Marguerite LIATARD, ° F. 25.9.1811,

+ 6.6.1867

x F. 25.8.1836

Antoine BERNARD. D'où :

1.1.1.2.5.1. Antoine BERNARD, ° 24.10.1838

1.1.1.2.5.2. Marie-Josèphe BERNARD, ° 21.12.1840

1.1.1.2.5.3. Rose Cézarine BERNARD, ° 19.2.1843, + 20.5.1843

1.1.1.2.5.4. Rose BERNARD, ° 6.7.1845

1.1.1.2.5.5. Julie BERNARD, ° 8.4.1848

1.1.1.2.5.6. Calixte BERNARD, ° 12.5.1852

Sixième génération

1.1.1.2.1.1. Marie-Rose TOURNIER, ° F. 10.1.1827

x F. 28.1.1857

Honoré DREVON. D'où :

1.1.1.2.1.1.1. Marie DREVON, ° F. 13.1.1858

1.1.1.2.1.1.2. Honoré DREVON, ° F. 28.7.1859, (qui suit)

1.1.1.2.1.1.3. Marie Philomène DREVON, ° F. 20.10.1861, (qui suit)

1.1.1.2.1.1.4. Victorine Henriette DREVON, ° F. 10.1.1864, (qui suit)

1.1.1.2.1.1.5. Joseph DREVON, ° F. 6.9.1866, (qui suit)

1.1.1.2.1.1.6. Marie Louise DREVON, ° F. 16.5.1871

1.1.1.2.1.1.7. Victor DREVON, ° F. 10.4.1875, + Chirens 25.2.1953

1.1.1.2.1.4. Thérèse TOURNIER, ° F. 29.11.1831,

x F. 11.11.1854

Jean PERRIER. D'où :

1.1.1.2.1.4.1. Marie Hélène PERRIER, ° F. 9.7.1856

1.1.1.2.1.4.2. Marie Thérèse PERRIER, ° F. 8.2.1858

1.1.1.2.1.4.3. Jean Louis PERRIER, ° F. 7.3.1861

1.1.1.2.1.4.4. Joséphine PERRIER, ° F. 25.3.1862

1.1.1.2.1.4.5. Elie PERRIER, ° F. 2.7.1866

1.1.1.2.1.4.6. Victoire PERRIER, ° F. 17.1.1868

1.1.1.2.1.4.7. Alphonse PERRIER, ° F. 5.3.1870

1.1.1.2.1.5. Joseph TOURNIER, ° F. 19.10.1833

x F. 22.1.1872

Marie Eugénie MARION, ° F. 5.5.1844,

1.1.1.2.1.5.1. Joséphine Clémence TOURNIER, ° F. 8.2.1873, (qui suit)

1.1.1.2.1.5.2. Joseph Auguste TOURNIER, ° F. 24.8.1876

1.1.1.2.1.5.3. Marie Mélanie Rose TOURNIER, ° F. 1.6.1883, (qui suit)

1.1.1.2.2.3. Joseph Victor LIATARD, ° F. 11.10.1848
x ARNAUD. D'où :

1.1.1.2.2.3.1. Joseph LIATARD

1.1.1.2.2.3.2. Marie LIATARD

1.1.1.2.2.3.3. Berthe LIATARD, ° F. 10.8.1884, + Viriville 5.10.1967, (qui suit)

1.1.1.2.2.4. Auguste LIATARD, ° F. 6.8.1851
x F. 4.1.1890

Marie GROS-CANTIN. D'où :

1.1.1.2.2.4.1. Joseph LIATARD

1.1.1.2.2.5. Marie-Joseph LIATARD, ° F. 27.12.1853

x Marcilloles 22.12.1876

Louis Hypolite BERTRAND,
° Marcilloles 26.12.1846. D'où :

1.1.1.2.2.5.1. Marie BERTRAND

1.1.1.2.2.5.2. Paul BERTRAND

1.1.1.2.2.7. Augustine LIATARD, ° F. 3.8.1859, + F. 23.12.1948

x F. 27.10.1883

Philippe LAMBERT, ° F. 17.12.1857. D'où

1.1.1.2.2.7.1. Augustine LAMBERT

1.1.1.2.2.7.2. Joseph LAMBERT

1.1.1.2.2.8. Victor LIATARD, ° F. 1.3.1862, + F. 5.12.1920

x Villeneuve de Marc 1875

Marie Louise DUCHENE, ° Villeneuve de Marc 25.5.1870, + F. 12.6.1920.

D'où :

1.1.1.2.2.8.1. Marius LIATARD, ° F. 6.7.1896, + F. 10.12.1971

1.1.1.2.2.8.2. Elisa LIATARD, ° F. 19.11.1898, + F. 31.12.1974

1.1.1.2.2.8.3. Marie Louise LIATARD, ° F. 15.1.1903, + Chateauneuf de Galaure 14.1.1964

1.1.1.2.2.9. Mélanie LIATARD, ° F. 19.11.1865, + F. 17.12.1952

x F. 29.12.1893

Pierre BLANC. D'où :

1.1.1.2.2.9.1. Pierre BLANC, ° F. 20.9.1894, + F. 6.8.1863

1.1.1.2.2.9.2. Léon BLANC, ° F. 8.12.1902

621 24
Gérard fils de Gérard et de Gérardine le bœuf née à la fontaine ce
jour l'assomption de l'an 1782 a été baptisé ce même jour par
le prieur de l'église de l'Assomption de l'an 1782 à la fontaine

Antoine Bœuf fils legitime de Joseph et de marie marie Bourgarel age d'environ quinze ans est mort
hier à l'entière ce jourd'hui vingt et une mars 1782 - Témoin Gabriel Guay, et Claude
Louturier qui a signé Cet acte devant le notaire fabre Curz
Antoine Bœuf fils legitime de Antoine et de marie Laverdiere environ trois semaines
est mort hier à l'entière ce jourd'hui deuxième avril 1782 - Témoin Jeanne Flumprichon et
Gabriel Guay illiterés - fabre Curz

13 25
Anne Bonnet fille legitime de Jean Bégin et de Louise Viat le bœuf a été baptisé ce jourd'hui
vendredi matin le 1^{er} avril 1782 à une heure passée à l'heure où il est né et par maître Laurent Lévesque
de l'ordre des francs-maçons - fabre Curz

14 26
Commandeur Curz, fils legitime de Pierre et de Virginie le bœuf curé de l'ordre de la paroisse de l'Assomption
de l'an 1782 et sonneur de l'autel, fils legitime de feu Gabriel et de Virginie Baudin de
la paroisse de l'Assomption de l'autre partie née Virginie Salmon - après avoir fait les publications
accoutumées sans en être déconcerté aucunement canonique ni civil, et reçue
l'assentiment de l'autre partie de son élément canonique ce jourd'hui vendredi matin
avril 1782 la bénédiction mystique en présence de témoins du nomme - Pierre le bœuf
François Chabot, Jeanne Léveillé et Virginie est assise sous l'arbre - fabre Curz

15 27
Honore Claude Charon fils de Pierre le feu Claude, et de défunte françoise Blondel laboureur
morte en 1782 et sonneur Pierre le bœuf fils legitime de Jean et de Odile Chabot laboureur
de cette paroisse de l'autre partie après avoir fait les publications accoutumées sans qu'il se soit
découvert aucun empêchement canonique ni civil, ont reçu ce jourd'hui vendredi matin 1782
la bénédiction mystique en présence des témoins du nomme, le conjoint de mariage
des parties, reçue par maître Villard, et Véronet poète, Laurent Monnier et Bourrier qui ont signé
Bourrier et Chabot - fabre Curz

16 28
Honore Joseph Bœuf habitant à l'assomption, fils legitime de feu Mathieu, et de défunte marie
Jourdan - Marie morte et honore annelotin habitant à l'assomption fils legitime de feu -
Antoine et de vivante Louise Guérard d'autre partie, après avoir fait les publications accoutumées
sans en être déconcerté aucunement canonique ni civil, et reçue l'assentiment de
l'autre partie de son élément Virginie Roche ont reçu ce jourd'hui vendredi matin avril 1782 la
bénédiction mystique en présence des témoins du nomme, et Bourrier, Laurent Monnier
poète, qui ont signé et déposé - Bourrier

17 29
Jeanne Guibon fille legitime de Louis et de Virginie Guibon - fabre Curz
Le dimanche 2^{me} de l'Assomption de l'an 1782 à une heure passée à l'heure où il est né et
par maître Laurent Lévesque - fabre Curz

18 30
Jean Joseph Bœuf habitant à l'assomption fils legitime de Virginie Joseph, et de défunte Béatrice
morte en 1782 et sonneur Pierre le bœuf fils legitime de Virginie Joseph et de défunte Béatrice
morte d'autre partie, après avoir fait les publications accoutumées sans qu'il se soit

